

## Fiche technique

### La COP 24 en Pologne : concrétiser les engagements de l'Accord de Paris

La 24<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la COP24, se tiendra à Katowice du 2 au 14 décembre. Trois ans après l'Accord de Paris sur le Climat, et quelques semaines après la publication du rapport spécial du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) sur un réchauffement planétaire de 1,5°C, les objectifs de la Conférence sont de finaliser les directives visant à rendre l'Accord de Paris pleinement opérationnel sur l'ensemble de ses piliers : atténuation, adaptation, pertes et dommages, financement, transfert de technologie et renforcement de capacités.

Tout au long de cette conférence, la délégation monégasque a participé aux négociations intergouvernementales. Une part de ce travail s'est faite au travers du groupe d'Intégrité Environnementale (EIG), dont Monaco est membre aux côtés de la Géorgie, du Liechtenstein, du Mexique, de la République de Corée et de la Suisse.

En outre, au cours de cette Conférence, s'est tenue une session de haut niveau visant à dresser le bilan global des actions prises collectivement par les pays pour la période précédant la mise en œuvre de l'Accord de Paris en 2020.

Le troisième Dialogue Ministériel de haut niveau sur la Finance Climatique a été placé sous le thème « traduire en actions les besoins en financement climatique ».

Le « Dialogue de Talanoa », forum d'échange ouvert et constructif initié lors de la COP23, lancé début 2018, s'est poursuivi avec la tenue de tables rondes ministérielles qui ont tenu lieu de « phase politique ». Par le partage d'expériences et de bonnes pratiques, l'objectif de ce Dialogue est d'inciter les pays à revoir leurs engagements de réduction des gaz à effet de serre à la hausse dans le but de plafonner le réchauffement à 1,5°C. En effet, au vu des engagements actuellement pris par les Etats, le seuil des 1,5°C devrait être franchi entre 2030 et 2050 et la trajectoire amorcée nous conduirait plutôt à un réchauffement de 3°C minimum d'ici la fin du siècle.

Enfin, la Principauté de Monaco a été particulièrement attentive à la prise en compte du rôle déterminant des océans dans l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique. La Principauté accueillera, en septembre 2019, une session du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) au cours de laquelle le Rapport spécial sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique sera approuvé.

Plus d'informations :

[environnement@gouv.mc](mailto:environnement@gouv.mc)

[relext@gouv.mc](mailto:relext@gouv.mc)

Direction de la Communication

10, Quai Antoine 1er - BP 458

Tel : (+377) 98 98 22 22

Fax : (+377) 98 98 22 15

[presse@gouv.mc](mailto:presse@gouv.mc)

[www.gouv.mc](http://www.gouv.mc)

## **Deux questions à Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme**

### **Comment la Principauté de Monaco participe-t-elle aux objectifs de l'Accord de Paris ?**

Les engagements de la Principauté de Monaco en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été annoncés par S.A.S. le Prince à Paris en 2015 : moins 50% en 2030 par rapport à 1990 et la neutralité carbone en 2050. Ces objectifs sont les plus ambitieux avec ceux de la Suisse. Aujourd'hui, si l'on regarde notre trajectoire de réductions, nous constatons que nous devons agir avec encore plus de détermination sur les pôles émetteurs de GES, déchets, mobilité et bâtiments, pour être en mesure d'atteindre notre premier objectif, dans à peine plus d'une décennie.

### **Aujourd'hui, quelles sont les actions entreprises sur ces trois postes émetteurs de GES ?**

Pour les bâtiments, nous venons de mettre en place une nouvelle réglementation énergétique afin d'améliorer significativement leur efficacité énergétique. Ce texte concrétise la sortie totale du fioul pour le chauffage des bâtiments à Monaco, en 2022, pour les immeubles anciens, alors qu'il est interdit depuis 2003 pour les constructions neuves. Il impose aussi la réalisation d'audits énergétiques afin d'évaluer la consommation énergétique des 1 480 bâtiments de la Principauté. Nous venons également de lancer la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens de Monaco qui associe tous les corps de métier de la construction et de l'urbanisme autour de nos enjeux prioritaires : la performance environnementale et énergétique des bâtiments.

Il s'agit également de développer les énergies renouvelables : boucles thalassothermiques ; solaire ; projets de production d'énergies renouvelables hors du territoire.

Sur la mobilité, le Gouvernement intervient sur trois axes : favoriser l'achat de véhicules électriques et hybrides ; encourager les déplacements en transports en commun ; développer la mobilité douce.

Sur les déchets, le Gouvernement a trois objectifs : limiter leur production ; optimiser leur collecte ; optimiser la valorisation des déchets produits par le recyclage et la valorisation énergétique.

## **Deux questions à Gilles Tonelli, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération**

### **Quel message la Principauté souhaite-t-elle porter à cette COP 24 ?**

L'urgence climatique est réelle, nous l'avons vérifiée lors du coup de mer qui a frappé le littoral fin octobre. Partout sur la planète, des événements de plus en plus violents impactent durement les populations. Il ne s'agit plus de phénomènes exceptionnels isolés mais d'une modification des conditions météorologiques qui ne vont qu'en s'accroissant. Nous nous devons de renforcer notre engagement afin de répondre aux défis en nous mobilisant le plus largement possible en vue de réduire globalement nos émissions de GES pour limiter le réchauffement à 1,5°C, comme le préconisent les experts du GIEC.

Cela ne sera possible que si la communauté internationale s'accorde sur la définition de règles claires et robustes permettant à l'Accord de Paris d'être effectif en 2020.

La solidarité est également de mise pour parvenir à solutionner ce fléau mondial. A ce titre, la Principauté entend prendre sa juste part de responsabilité dans l'aide financière à apporter aux pays en développement.

## **Au-delà des nombreuses mesures mises en œuvre au niveau national, comment l'engagement de la Principauté dans la lutte contre le changement climatique se concrétise-t-il à l'international ?**

Consciente de la solidarité qui s'impose et de l'importance du soutien aux pays en développement pour l'atteinte des objectifs fixés, la Principauté est fermement engagée à soutenir les pays en développement.

Depuis 2015 et l'adoption de l'Accord de Paris, nous avons souhaité démontrer notre engagement en procédant à une réelle montée en puissance de notre politique de financement climatique. A titre d'exemple, notre contribution au Fonds Vert pour le Climat, mécanisme financier de la Convention et canal d'acheminement privilégié des fonds à destination des pays en développement, a été multipliée par 3 en 4 ans pour atteindre 750 000 euros en 2018.

En matière d'adaptation au changement climatique, le Gouvernement Princier finance plusieurs projets visant à favoriser la résilience des populations les plus vulnérables au changement climatique, avec un focus sur les Petits Etats Insulaires en Développement et les Pays les Moins Avancés.

Dans le cadre de sa politique d'aide au développement, Monaco privilégie dans la mesure du possible les investissements présentant des co-bénéfices développement / climat. La Principauté entend renforcer ses interventions en matière de sécurité alimentaire sur la période 2018-2020 afin notamment de favoriser la résilience des populations aux effets néfastes du changement climatique (plus de 5 millions d'euros de projets focalisés sur la sécurité alimentaire en 2018, principalement en Afrique).

Enfin, en marge de la COP une Convention de financement sera conclue avec la « Climate and Clean Air Coalition ». La coalition est une initiative mondiale créée en 2012. Elle est composée de Gouvernements et d'acteurs non-étatiques. Son objectif est de lutter contre les changements climatiques et d'améliorer la qualité de l'air en entreprenant des actions qui réduisent les émissions de polluants climatiques de courte durée de vie, prioritairement le carbone noir et les gaz à effet de serre ayant un potentiel de réchauffement climatique très puissant, comme le méthane et les hydrofluorocarbones (HFC). Cette nouvelle contribution s'inscrit dans la continuité de l'engagement de longue date de la Principauté pour la lutte contre les conséquences de la dégradation de l'environnement – en particulier la pollution de l'air – sur la santé humaine.

### **Objectifs de l'Accord de Paris**

- a) Contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels tout en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques;
- b) Renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques, promouvoir la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire ;
- c) Rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient au changement climatique.

## **Rapport spécial du GIEC/ Objectif 1.5°C**

Lors de la COP 21 de la CCNUCC, les Etats ont invité le GIEC à étudier les impacts d'une hausse des températures de 1,5 °C.

- Pour limiter le réchauffement à 1,5°C, les émissions de GES doivent diminuer d'environ 45% (par rapport au niveau de 2010) d'ici 2030 (pour atteindre la neutralité carbone en 2050).
- 
- Pour limiter le réchauffement à 2°C, les émissions de gaz à effet de serre anthropique doivent diminuer d'environ 20% (par rapport au niveau de 2010) d'ici 2030 (pour atteindre la neutralité carbone en 2075).

NB : les objectifs fixés par Monaco sont proches l'objectif 1,5°C car il faudrait diminuer les émissions de 53 % en 2030 par rapport à 1990.

Le rapport met en évidence les différences en matière de conséquences entre un réchauffement de 1,5°C et de 2°C. Le principal message est que chaque demi degré de plus aura des impacts négatifs exponentiels (régime des précipitations, vagues de chaleur extrêmes, perte de biodiversité, montée du niveau des mers, acidification des océans et conséquences sur la santé, la sécurité alimentaire et la paix) : il y a donc des avantages indéniables à limiter le réchauffement à 1,5°C plutôt que 2°C.

A titre d'exemple :

### ► Sur les énergies

Les experts du Giec sont sans appel : limiter le réchauffement à 1,5°C demande « des transitions rapides et globales ». Les émissions de gaz à effet de serre doivent être drastiquement réduites. Le charbon par exemple devrait représenter moins de 2 % de la production d'électricité en 2050, tandis que les énergies renouvelables devraient atteindre 70 % à 85 % de la production.

De tels changements nécessitent des investissements annuels quatre à cinq fois plus élevés que ceux de 2015. Et il faut agir vite : « le dépassement ne pourra être évité que si les émissions de CO2 commencent à diminuer bien avant 2030 », rappelle le rapport. « Si des actions sont prises trop tardivement, les coûts augmenteront », mettent en garde les experts.

### ► Sur le niveau de la mer

En limitant la hausse des températures à 1,5°C, le niveau des océans et des mers augmenterait tout de même jusqu'à 0,77 mètre d'ici 2100. Mais cette hausse serait moindre que si le réchauffement atteignait 2°C, où il faudrait alors plutôt envisager près d'un mètre en moyenne. Dans tous les cas, la hausse du niveau de la mer continuera après 2100, en raison de l'instabilité des glaces dans l'Antarctique et au Groenland.

► Sur la biodiversité

Le rapport a pris en compte 105 000 espèces. Avec un réchauffement limité à 1,5°C, 6 % des insectes, 8 % des plantes et 4 % des vertébrés perdraient la moitié de leur habitat. Des chiffres importants, mais bien loin de la perte de biodiversité si le réchauffement atteint 2°C. Le corail, par exemple, devrait décliner d'au moins 70 % avec une trajectoire à 1,5°C, mais il disparaîtrait complètement si le réchauffement est plus important.

Dans le monde, 4 % des terres connaîtraient une transformation de leur écosystème, contre 13 % si le réchauffement est de 2°C. « La toundra et les forêts boréales seront particulièrement touchées », précise le document.

► Sur les populations

Le rapport confirme que ce sont les populations les plus défavorisées qui seront les plus touchées par les changements climatiques, et notamment « les peuples indigènes et les petites communautés dépendant de l'agriculture et de la pêche ». Les maladies transmises par les moustiques, comme la malaria et la dengue, vont également se déplacer et affecter de nouvelles régions, au fur et à mesure que le climat deviendra plus doux.